

**Direction de la Gestion du Risque**

Pôle régulation et accompagnement  
☎ : 0811 709 035

Rennes,

**Objet : Ligne Urgence Précarité**

La santé progresse avec vous



Docteur,

Attentive à répondre aux besoins exprimés par les professionnels de santé, l'Assurance maladie crée **une Ligne Urgence Précarité** : c'est une ligne téléphonique dédiée aux professionnels de santé, qui leur permet de signaler des patients rencontrant des **difficultés liées à l'accès aux droits** (notamment carte vitale, CMUc, ACS) **empêchant l'accès à des soins urgents**.

**Comment ça marche ?**

- Votre patient doit vous donner son accord verbal pour le signalement,
- Vous effectuez le signalement par téléphone en indiquant : le motif de l'appel, les nom et prénom de l'assuré, son numéro de sécurité sociale ou sa date de naissance, son numéro de téléphone, votre adresse mail,
- L'équipe de la LUP assure un traitement global et accéléré de la demande. Elle reste en contact avec l'assuré jusqu'à la résolution des difficultés rencontrées,
- Une fois le dossier traité, vous êtes informé de la résolution du signalement.

A compter du **7 juillet 2016**, vous pouvez appeler le **02 57 42 13 49**, de **9h à 17h**, pour tout signalement entrant dans ce cadre.

En dehors de ces horaires, vous pouvez laisser un message sur le répondeur. Nous vous rappellerons **dans les 24 h** (jours ouvrés).

Je vous prie d'agréer, Docteur, l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice,

  
Claudine Quérie



POUR TOUT CONTACT

- Assuré ou employeur : 3646\*
- Professionnel de santé : 0811 709 035\*

\*(prix d'un appel local sauf surcoût imposé par certains opérateurs)